



NL/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE LENINE (R.D.154B)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 8 juin 2022 pris dans le cadre d'un important chargement/déchargement entrepris rue Lénine par la société Docaposte – Service Direction de la Communication événementielle – 45/47 boulevard Paul Vaillant-Couturier – 94766 Ivry-sur-Seine Cedex, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT par ailleurs que d'importants travaux vont être entrepris rue Lénine par SOGEA IDF – 9 allée de la Briarde – CS 10559-Emerainville – 77436 Marne-la-Vallée cedex 2, agissant pour le compte d'Eau de Paris – 19 rue de Neuve-Tolbiac – CS 61373 – 75214 Paris Cedex 13 (remplacement de trappe matériel et tampons),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Lénine** à compter du **25 juillet 2022 à 8 heures** jusqu'au **28 juillet 2022 à 17 heures** :

- Neutralisation de la chaussée sur le tronçon compris entre le carrefour formé avec le boulevard Paul Vaillant-Couturier et le n°3 : **rue barrée au niveau du carrefour formé avec le boulevard Paul Vaillant-Couturier** (hors carrefour) :
 - **Déviation de la circulation** par le boulevard Paul Vaillant-Couturier, la rue Moïse et le quai Jean Compagnon.
- **Maintien des cheminements piéton et cycliste**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest - D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- SOGEA IDF – 9 allée de la Briarde – CS 10559-Emerainville – 77436 Marne-la-Vallée cedex 2.

FAIT EN MAIRIE, LE 12 JUL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping a circular official seal of the Municipality of Ivry-sur-Seine.

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 13 JUL. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics




François Presset

A handwritten signature in black ink, positioned to the right of the official seal.